



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

**Fédération de Russie\* : amendement au projet de résolution A/HRC/50/L.16**

### **50/... Promotion et protection de tous les droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques**

*Lire comme suit* le quarante-deuxième alinéa du préambule :

*Notant* que le recours à la force durant des rassemblements pacifiques, y compris des manifestations pacifiques, reste régi par la législation nationale, qui devrait être conforme aux obligations mises à la charge de chaque État par le droit international des droits de l'homme, tout en rappelant qu'en application des Conventions de Genève de 1949, les parties à un conflit armé sont liées par les dispositions du droit international humanitaire, qui constitue la *lex specialis* en pareilles circonstances,

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

